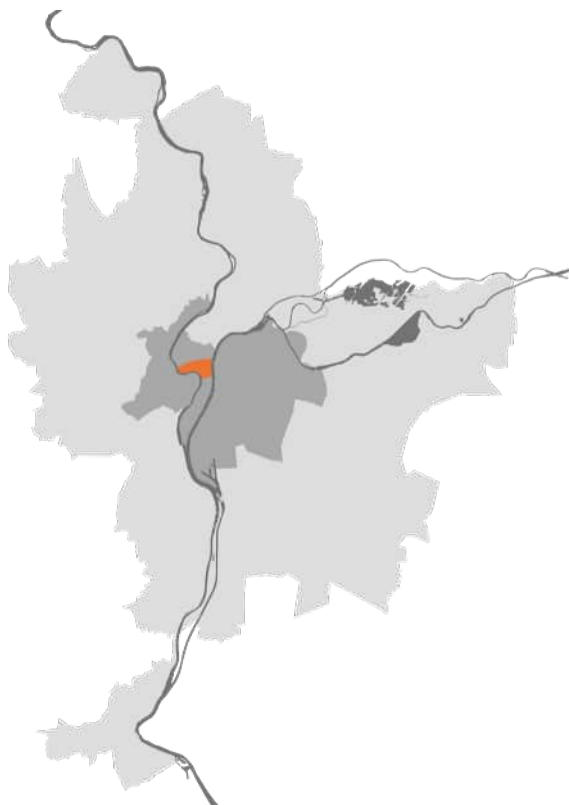


MODIFICATION N°3
Approbation 2022

LYON 1ER ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENT

C.3.2 - Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés

; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, les *formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, le *défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIPA1 -Quai Saint-Vincent.....	p.4
PIPA2 -QuartierdesChartreux-ouestdespentes.....	p.8
PIP B1 - Sud du cours Général Giraud.....	p.12

Périmètre d'intérêt patrimonial

Quai Saint-Vincent

Identification

Localisation : Quai Saint-Vincent, du pont Maréchal Koenig au passage Gonin. Secteur Unesco

Typologie : Tissu de cités historiques

Valeur : Urbaine, paysagère, architecturale et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le quai Saint-Vincent est situé en bord de Saône et jouxte le périmètre de la Z.P.P.A.U.P des pentes (future AVAP) de la Croix-Rousse.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le quai se compose d'immeubles aux façades remarquables, constituant un paysage urbain ordonné et continu de grande qualité, faiblement renouvelé.
- Les immeubles sont implantés en pied de balme, laquelle est consolidée par des soutènements sous de grandes arcades en pierre.
- Cet ensemble se caractérise par un bâti implanté en front de rue, de façon continue. Toutefois il présente plusieurs séquences :

< Du passage Gonin à la place du port Neuville, s'étend un linéaire homogène, avec arcades en rez-de-chaussée et continuité dans les étagements. Les immeubles aux n°27 et 28 sont en léger retrait d'alignement par rapport aux autres façades. A l'arrière, se développe la balme boisée.

< Au-devant des n°22 à 26, un espace public est présent, la place du port Neuville, aujourd'hui à usage de stationnement. Il engendre un recul des constructions,

lesquelles sont précédées d'un alignement de platanes. Dans la cour du n°26 se cache un escalier remarquable en pierre de taille à double volée, ainsi qu'une fontaine et un aménagement dans la balme.

< Une autre rupture est marquée dans l'alignement bâti, au niveau des n°15 et 18, où des locaux techniques de faible hauteur occupent des bâtiments implantés en biais, autour d'un square pour enfants et d'un espace public en demi-cercle.

< La valeur patrimoniale du quai se poursuit jusqu'au fort Saint-Jean ; le quai est alors jalonné de grands équipements patrimoniaux (ancien greniers d'abondance, couvent Sainte-Marie des Chaînes puis Subsistances militaires, fort militaire Saint-Jean...) implantés à l'alignement mais de façon plus discontinue, alternant entre pleins et vides. Des bâtiments aux volumes imposants succèdent à des espaces végétalisés, comme la place de la Butte ou des cours.

- De manière générale, les bâtiments présentent une architecture soignée, d'influence néoclassique avec un ordonnancement des façades et une modénature accentuée (bossage continu, chambranle, entablement, balcon filant, corniche à console, pilastres, encadrement des baies, arcades en pierre de taille, balcon d'apparat avec ferronnerie ouvragée, toitures brisées et mansardée, toit en pavillon, lambrequin, garde-corps en ferronnerie...).

- L'épannelage est relativement régulier avec des variations



d'un étage et une hauteur moyenne de 5 niveaux, parfois surmonté d'un étage mansardé.

- La valeur patrimoniale de cet ensemble est donc très prononcée et réside dans la qualité architecturale, historique mais également paysagère avec la balme comme fond de scène.

Prescriptions

- Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et sa zone tampon, les orientations prévues par celle-ci complètent les prescriptions du PIP.

Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant.

- En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage

urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, les toitures à deux pans sont privilégiées. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière de bonne insertion et d'impact limitée sur le paysage est exigée.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique (qui caractérise le paysage du quai) à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère

Le rapport aux grandes entités paysagères (Saône, balme) qui entourent le périmètre est conservé ainsi que les murs de soutènement, particulièrement visibles depuis le 5ème arrondissement.

Préserver la silhouette urbaine vue de loin composée de toits et de nombreuses cheminées, typique de l'architecture lyonnaise.

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : de la rue des Tourettes, rue d'Ornano au cours Général Giraud puis jusqu'à la rue Pierre Dupont et le boulevard de la Croix-Rousse. Secteur Unesco.

Typologie : Les grandes propriétés loties par un ensemble de bâtiments

Valeur : Urbaine et mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble jouxte le périmètre de la Z.P.P.A.U.P des pentes (future AVAP) de la Croix-Rousse.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

HISTORIQUE :

- Le secteur s'organise autour de la Chartreuse du Lys Saint-Esprit, fondée à la fin du XVIème siècle, qui prend place sur un replat du plateau de la Croix-Rousse, loin des quartiers denses de la ville mais dans l'enceinte fortifiée de Lyon. Suivant le plan traditionnel de l'ordre des Chartreux, l'établissement religieux était composé de l'église (Saint Bruno), d'une partie cénobitique (réfectoire) organisé autour d'un petit cloître, et d'un grand cloître desservant plus d'une vingtaine de maisons de chartreux.
- L'ensemble du domaine sera demantelé à la Révolution. Les principaux bâtiments de la partie cénobitique accueillent aujourd'hui l'institution des Chartreux. L'aire du cloître a été lotie; les anciennes maisons ont été conservées et transformées, ou détruites, tandis que les abords du site sont largement construits.
- Au nord de l'ancienne propriété des Chartreux, bordant le rempart, la famille Jouve se rend acquéreur au XIXe siècle de terrains plantés de vignes qu'elle vendra finalement au ministère de la Guerre. Le désormais "Clos Jouve" sera alors

utilisé par les militaires du Fort Saint-Jean dès 1840.

- De 1928 à 1935, des habitations à Bon Marché sont construites sur la partie est de l'ancien terrain militaire et une partie du clos deviendra en 1954, le stade Roger-Duplat.

CARACTERISTIQUES :

- Le quartier est assez hétérogène en raison de différentes typologies bâties qui se côtoient : immeubles anciens, maisons de ville, maisons bourgeoises, bâtiments conventuels, immeubles de collectifs...
- Le système urbain est assez complexe, constitué d'impasses héritées des clos religieux.
- L'implantation dans la pente ménage des points de vue remarquables sur le paysage plus lointain (colline de Fourvière et Presqu'île).
- Cet ensemble est constitué de plusieurs séquences :

< **La rue des Chartreux**, est composée d'un front urbain, avec au nord des maisons bourgeoises en cœur d'îlot, entourées d'espaces végétalisés qui participent largement à leur mise en valeur et qui renforcent l'identité de la séquence. Ces maisons sont peu perceptibles depuis l'espace public car édifiées au sein d'espaces cernés par de hauts murs de soutènement. Elles se caractérisent par une architecture remarquable, qui se démarque par de nombreux éléments de modénature et de décors. Le front bâti est implanté à



l'alignement de façon continue. L'épannelage est assez varié, suivant le dénivelé de la voie, avec une hauteur moyenne de quatre à cinq niveaux. La plupart des façades sont de facture modeste, certaines étant plus ornées.

< **Le boulevard de la Croix-Rousse** au nord de la séquence présente un front bâti qui se compose d'immeubles implantés au sein d'un parcellaire en lanière permettant l'aménagement d'arrières végétalisés, qui rythment en partie le cœur d'îlot. Ces immeubles s'inscrivent à l'alignement, sont généralement d'une hauteur moyenne de quatre niveaux, hormis le n°38 qui dénote par sa faible hauteur (R+1). Ils présentent des architectures soignées ou même remarquables avec des décors (garde-corps en ferronnerie de baies ou de balcons en encorbellement notamment) et de nombreux éléments de modénature (bandeaux, corniches, encadrements, parement à bossage etc.).

< **La rue Pierre Dupont** est composée d'un tissu plus lâche, discontinu, alternant parcelles bâties et parcelles plantées. Le tissu se développe plutôt dans l'épaisseur des parcelles. A l'angle de la rue des Chartreux, l'ensemble de la cité HBM Du Clos Jouve constitue un ensemble remarquable dans le paysage urbain, avec sa volumétrie, ses décors peints... La composition du bâtiment en U de l'îlot compris entre la rue Carquillat et le Boulevard de la Croix Rousse est très caractéristique.

La présence de murs d'enceinte et des portails en pierre de taille marquent le paysage de la rue.

< **L'îlot entre la rue Pierre Dupont et le cours Général Giraud**, est peu dense du fait de la topographie et de l'héritage des clos religieux. La présence de jardins est importante.

- La discontinuité est favorable à l'aération du tissu et à la perception du végétal.

- Ce quartier a pour particularité la présence d'éléments bâtis porteurs de qualité et de l'histoire lyonnaise : anciens clos religieux, bâtiments conventuels (Eglise Saint-Bruno des Chartreux, clos Jouve, institution des Chartreux...), maisons bourgeoises...et bâtiments marquants l'époque récente (Barre Ornano, bâtiments rue de Flessel, Maison du directeur du Lycée Diderot...).

Prescriptions

- Pour mémoire :

< Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et sa zone tampon, les orientations prévues par celle-ci complètent les prescriptions du PIP.

Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant.**- En cas de réhabilitation :**

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment. Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Les vestiges de l'arcature méridionale de l'ancien grand cloître de la Chartreuse du Lys Saint-Esprit et son déambulatoire (XVIII^e siècle) sont préservés dans le but de leur remise au jour (cf. schéma page suivante).

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, les toitures à deux ou quatre pans sont privilégiées. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière de bonne insertion et d'impact limitée sur le paysage est exigée.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité du secteur et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

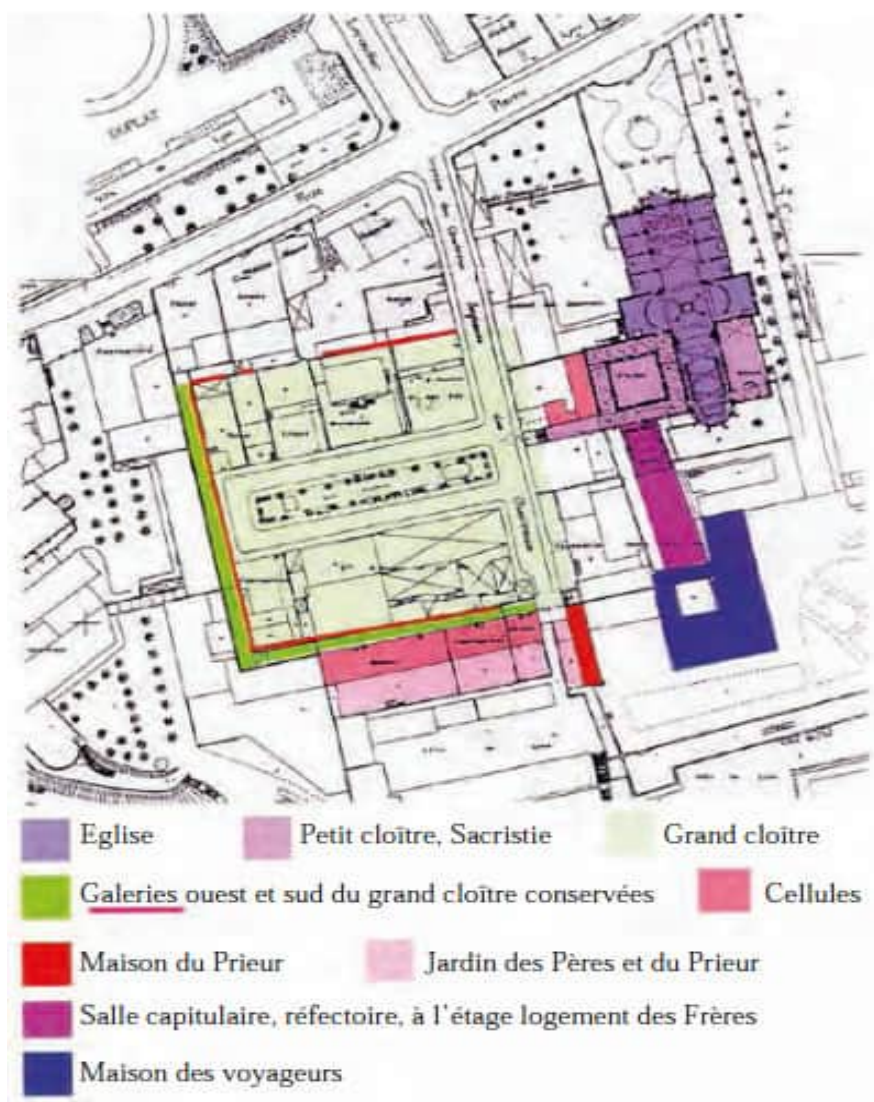
Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Concernant la cité HBM du Clos Jouve : déminéraliser les espaces collectifs en vue de développer une végétalisation du cœur d'îlot.

Prescriptions



Source : Association ESBSB

Périmètre d'intérêt patrimonial

Sud du cours Général Giraud

Identification

Localisation : Cours Général Giraud, rue de la Poudrière, montée de la Butte. Secteur Unesco.

Typologie : Tissu de maisons bourgeoises

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre est situé à proximité même du fort Saint-Jean.
- L'ensemble est couvert par des périmètres de monuments historiques.
- Il comprend deux Eléments Bâtis Patrimoniaux.

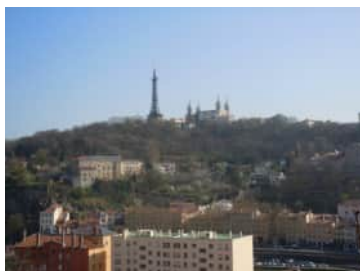
CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble se compose de maisons bourgeoises intégrées dans la balme, laquelle constitue une continuité paysagère structurante.
- Le tissu se caractérise par sa discontinuité bâtie qui ménage des points de vue remarquables sur le paysage, notamment sur la colline de Fourvière.
- Le bâti est implanté dans la pente, suivant la déclivité de la balme.
- Cet ensemble est composé de deux séquences :
 - < Au nord, une séquence de trois immeubles marque l'angle avec le boulevard de la Croix-rousse . Ils se développent sur plusieurs niveaux (entre 5 et 8)
 - < Puis ce sont des maisons qui composent le tissu, implantées à l'alignement sur le cours Giraud ou la montée de la Butte. Elles se développent sur 2 à 3 niveaux selon

leur emplacement dans la balme. De facture modeste, elles possèdent tout de même une architecture soignée avec une modénature atténuée.

- La continuité bâtie est assurée par la présence des murs de clôture et murs de soutènement.

- L'intérêt de cet ensemble réside dans le rapport bâti/végétal, bâti/non bâti et dans la qualité paysagère (boisements, points de vue).



Prescriptions

- Pour mémoire :

< Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et sa zone tampon, les orientations prévues par celle-ci complètent les prescriptions du PIP.

Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant.

- En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, les toitures à deux ou quatre pans sont privilégiées. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière de bonne insertion et d'impact limitée sur le paysage est exigée.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.